

Maisons-Alfort, le 30 janvier 2002

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à un projet de modification du décret n° 88-1207 du 30 décembre 1988 relatif aux vinaigres

Saisine n° 2001-SA-0241

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 10 octobre 2001 d'une demande d'avis relative à un projet de modification du décret n° 88-1207 du 30 décembre 1988 portant application de la loi du 1^{er} août 1905 modifiée sur les fraudes et falsifications en matière des produits ou de services en ce qui concerne les vinaigres.

En date du 22 octobre 2001, l'Afssa s'est prononcée en indiquant qu'une identification plus précise de la dénomination générique « phosphates et sels d'ammonium » prévue dans l'article 2, alinéa 3 du projet de décret, était nécessaire avant de se prononcer sur les risques sanitaires éventuels consécutifs à l'autorisation d'emploi de ces sels selon le principe de *quantum satis*.

En date du 11 janvier 2002, l'Afssa a reçu des éléments relatifs aux substances inorganiques utilisées pour l'alimentation des acétobacter dans la production des vinaigres.

Les éléments fournis donnent une définition très sommaire des produits utilisés pour l'alimentation des acétobacter. Il n'est par ailleurs pas indiqué si ces substances sont à considérer comme des additifs alimentaires (spécifiquement autorisés pour cet usage) ou comme des auxiliaires technologiques (les substances contenues dans ces produits ne devraient pas être présentes dans le vinaigre qui sera commercialisé). Dans ce dernier cas, si leur présence est techniquement inévitable leur toxicité éventuelle devrait avoir été évaluée.

Dans la mesure où la situation et l'utilisation de ces substances auraient été clarifiées par vos services administratifs pour les usages envisagés, le projet de décret suscité n'appelle pas de remarques supplémentaires de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Martin HIRSCH

23, avenue du
Général de Gaulle
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 00
Fax 01 49 77 90 05
www.afssa.fr

REPUBLIQUE
FRANÇAISE